

Image not found or type unknown



création d'un GIE au Sénégal

Par **Hessamay**, le 13/04/2024 à 14:19

Bonjour,

Si je deviens associé dans un GIE créé au Sénégal, quelles sont mes obligations fiscales ou autres en France?

Cordialement,

Anonymisation

Par **Marck.ESP**, le 13/04/2024 à 14:31

Bonjour

Vous devrez déclarer en France votre participation et bien sûr les revenus, mais une convention Franco-allemand sénégalaise existe pour éviter une double imposition.

Vous avez intérêt à consulter un expert comptable.